

PARTICULIERS



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

par BANQUE POPULAIRE DU SUD

TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES AU 18/05/2020

Edition au 1^{er} mars 2020

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)

TARIFS EN €

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

p.3

- 04 • Ouverture, transformation, clôture
- 04 • Relevés de compte
- 05 • Tenue de compte
- 05 • Services en agence
- 06 • Services bancaires de Base

p.4

BANQUE À DISTANCE

- 07 • Par internet
- 07 • Par téléphone
- 07 • Par automate

p.7

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 08 • Cartes
- 09 • Les services liés à la carte bancaire
- 09 • Virements
- 10 • Prélèvements SEPA / TIPSEPA
- 10 • Chèques

p.8

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- 11 • Convention 18-28
- 11 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)

p.11

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 12 • Commissions d'intervention
- 12 • Opérations particulières
- 12 • Incidents de paiement
- 13 • Plafonnements spécifiques

p.12

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 14 • Autorisation de découvert
- 14 • Crédits à la consommation
- 15 • Crédits immobiliers

p.14

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 17 • Épargne bancaire
- 17 • Placements financiers
- 17 • Gestion sous mandat

p.17

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

p.22

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

p.24

RÉSOLUDRE UN LITIGE

p.25

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs. L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) (Cyberplus Access)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,20€/alerte reçue
Tenue de compte	17,95€/trimestre Soit pour information 71,80€/an
Fourniture d'une carte de débit :	
- carte de paiement internationale à débit immédiat : (Carte Visa Classic)	45,50€/an
- carte de paiement internationale à débit différé : (Carte Visa Classic)	45,50€/an
- carte de paiement à autorisation systématique : (Carte Visa Electron)	44,00€/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale (Carte Visa Classic)	1,00€/retrait à partir du 4 ^{ème} retrait par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécuriplus) :	28,50€/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- en agence	4,00€/virement
- par internet	Gratuit
Prélèvement :	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA - créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- autre	12€
Commission d'intervention	8,00€/opération avec un plafond de 80 € par mois

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque fournit au Client. Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte de dépôt avec signature
de la convention de compte

Gratuit

La convention de compte de dépôt en vigueur est disponible en agence. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous retrouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site internet : www.bdp.banquepopulaire.fr

Service d'aide à la mobilité bancaire

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements.

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques
sur les 13 derniers mois

Gratuit

Clôture de compte :

- compte de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :

- Plan et Livret d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire
- comptes Titre ou PEA (minimum de 105,00€)

105,00€

28,83€/ligne

Transfert de compte vers une autre agence

Gratuit

Désolidarisation de compte joint

35,00€

Relevés de compte (forfaits mensuels)

Relevé (papier ou électronique) :

- Envoi mensuel
- Envoi bimensuel
- Envoi hebdomadaire
- Envoi quotidien

Gratuit

2,30€

4,60€

25,70€

E-documents

Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte
électroniques et autres documents bancaires.

Gratuit

Conseil : conservez vos relevés de compte au moins 10 ans. Ils feront foi en cas de litige avec un tiers. Optez pour une solution simple d'archivage : la dématérialisation de vos relevés de comptes.

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

- Versement ou retrait d'espèce
- réception ou émission d'un virement
- paiement d'un prélèvement

Jour*

Jour*

Jour*

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis
- chèque remis à l'encaissement

Jour*

J+1 ouvré**

*J : Date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré : Selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Tenue de compte

17,95€/trimestre

- jeunes clients jusqu'à 18 ans inclus

Gratuit

Frais perçus par la banque pour la gestion du compte. Ces frais couvrent les coûts liés à la gestion informatique du compte, la sécurité des opérations, la fiabilité et le contrôle des traitements, l'accompagnement personnalisé du client.

- commission de compte sur les débits du trimestre
(taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

0,200%

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

Commission de suivi trimestrielle

57,00€/trimestre

(dans les cas suivants, tarif non cumulatif)

Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières :

- compte débiteur de 60 jours au moins sur 3 mois
- compte en règlement judiciaire
- compte dont le titulaire est NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)
- suivi des comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque
(hors bénéficiaires du droit au compte, clients éligibles à l'OCF ou détenteurs d'une OCF)

Frais de tenue de compte de dépôt inactif
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19
du code monétaire et financier)

30€/an⁽¹⁾

dans la limite du solde créditeur du compte

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN*

Gratuit

*Relevé d'identité bancaire international

Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

- en euros

Gratuit

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Carte de retrait à usage unique
hors de votre agence de gestion
(hors bénéficiaires du droit au compte et OCF) **3,00€**

Frais de recherche de documents :
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les
Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)
- simple **14,10€**
- complexe **nous consulter**

Réédition d'un relevé de compte **6,00€**

Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel) **6,90€**

Frais de location de coffre-fort (cotisation annuelle)
selon le volume du coffre et le niveau de garantie **à partir de
107,00€**

Ouverture d'un dossier de succession **nous consulter**

Services Bancaires de Base **Gratuit**

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, un abonnement à des services de banque à distance, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme détenteur du compte, la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20 € par mois.

Les Prestations de base*

(Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

L'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
La tenue du compte	Tarif standard **
Un changement d'adresse par an	Gratuit
La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Gratuit
La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard **
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarifs standards **
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarifs standards **
Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	Tarifs standards **
Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarifs standards **
La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarif standard **

* Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

** Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par internet

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾

Cyberplus Access ⁽²⁾ Abonnement permettant de
consulter ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements. **Gratuit**

Cyberplus Optimal ⁽²⁾ **2,00€/mois**

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Cyberplus Complet ⁽²⁾ **3,00€/mois**
(arrêté de la commercialisation en mai 2020 :
ancien nom du service ILLICONET)

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

SECUR'PASS :

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée. **Gratuit**

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte :

- par SMS (mise en place par Cyberplus) : **0,20€/alerte reçue**
- par Courriel (mise en place par Cyberplus) : **0,20€/alerte**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement **2,90 €/téléchargement**
(mise en place par Cyberplus)

Confirmation de l'exécution d'un virement émis :

- par SMS : **0,20€/envoi**
- par Courriel (mise en place par Cyberplus) : **Gratuit**

Coffre-fort numérique (5Go)

- dans l'offre Cyber Access : **2,00€/mois**
- dans l'offre Cyber Optimal : **1,00€/mois**

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe ⁽¹⁾,
téléphone mobile ⁽¹⁾, SMS, etc.)

- appel à votre agence ⁽³⁾ **Prix d'une communication locale**
- accès au Centre de Contact Clients : **Prix d'une communication locale**
composez le 04 68 08 41 51 ⁽³⁾

- 6 11 10 : Service par SMS sans abonnement ⁽⁴⁾ **0,35€**

- Moviplus : Sur abonnement pour recevoir par SMS, 3 fois
par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations
Par mois **4,00€**
Par mois pour nos clients de moins de 28 ans **3,00€**

Par automate

Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates

- solde des comptes, consultation des dix dernières opérations,
encours carte bancaire, édition de RIB ou d'IBAN **Gratuit**

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

⁽³⁾ Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

⁽⁴⁾ Prix par message + coût du SMS

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes Visa Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- fourniture d'une carte Visa Electron **44,00€/an**
(à débit immédiat uniquement)

Cette carte permet de régler des achats chez les commerçants affichant le logo Visa Electron et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)

- fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde **44,00€/an**

Fourniture d'une carte de débit :

- fourniture d'une carte internationale Visa Classic
- à débit immédiat **45,50€/an**
- à débit différé **45,50€/an**
- fourniture d'une carte internationale Visa Premier **149,00€/an**
- fourniture d'une carte internationale Visa Platinum **210,00€/an**
- fourniture d'une carte internationale Visa Infinite **320,00€/an**

Carte débit-crédit

- La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte (voir p.14)

- fourniture d'une carte internationale Visa Classic FACELIA
- à débit immédiat **45,50€/an**
- à débit différé **45,50€/an**
- fourniture d'une carte internationale Visa Premier FACELIA
- à débit immédiat/ à débit différé **149,00€/an**
- fourniture d'une carte internationale Visa Platinum FACELIA **210,00€/an**

Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet) **12,50 €/an**

Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Platinum, Premier ou Infinite.

Les services liés à la carte bancaire

Modification du plafond de paiement ou de retrait, temporaire **10,00€**

Modification du plafond de paiement ou de retrait, permanente **15,00€**

Rédition du code confidentiel :

- non urgent **11,00€**

Refabrication de la carte avant l'échéance, à la demande du client **12,00€**

Frais de restitution

(carte capturée par distributeur) **Gratuit**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets
Banque Populaire et Point Argent (en euros) **Gratuit**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la Zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- Visa Electron,
(à partir du 1^{er} retrait dans le mois) **1,00€/retrait**

- Visa Classic,
(à partir du 4^{ème} retrait dans le mois) **1,00€/retrait**

- Visa Premier, Platinum et Infinite nombre de retrait gratuit **illimité**

Conseil : pour éviter ces frais, prenez l'habitude d'utiliser le réseau des distributeurs de billets du Groupe Banque Populaire.

Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)
(cf. Rubrique «Opérations bancaires à l'international» p. 24)

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises
(autres que l'euro) (cf. Rubrique «Opérations bancaires à l'international» p. 24)

Virements

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique : Opérations Bancaires à l'International (voir p.24)

Réception d'un virement **Gratuit**
- occasionnel ou permanent

Virement (cas d'un virement occasionnel) **Gratuit**

- émis vers un compte du groupe Banque Populaire du Sud

Virement (cas d'un virement occasionnel) émis vers un compte d'un autre établissement :

- au guichet de votre banque **4,00€**
- par l'Internet **Gratuit**

Frais par virement Instantané **1,00€**

Émission d'un Virement Instantané (Instant Payment)

Frais par virement permanent vers un compte d'un autre établissement

- au guichet de votre banque **1,95€**
- par Internet **Gratuit**

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque **Gratuit**
- par Internet **Gratuit**

Opposition à un virement avant exécution
(révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
Demande de retour de fonds à l'initiative du client sur virement émis :	12,00€ (avec un maximum de 50,00 €)
Service Paylib entre amis (Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€)	Gratuit
Modification du plafond des virements Cyberplus	
- Urgente (à J) :	5,00€
- Non urgente (à j+1) :	1,00€
Prélèvements SEPA / TIPSEPA*	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
- créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- autre	12,00€
- mise en place pour les moins de 18 ans (tous créanciers)	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	Gratuit
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste noire)	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
Chèques	
Remise de chèque(s) (hors chèques étrangers)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique d'un chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile (1 chéquier par envoi)	
- envoi par courrier simple :	
- chéquier de 40 formules portefeuille	Gratuit
- chéquier de 40 formules souche à gauche	Gratuit
- chéquier de 60 formules	Gratuit
- envoi par courrier recommandé :	
- chéquier de 40 formules	6,20€
- chéquier de 60 formules	7,30€
Frais de destruction de chéquier conservé en agence	6,00€
Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00€
Frais d'opposition chèque par l'émetteur	18,00€
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	27,50€

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA Voir détail zone EEE p.26

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cotisation à une offre groupée de services Convention I8-28

Les produits et services inclus dans l'offre

- les frais de tenue de compte et commission de mouvement,
- une carte Visa,
- l'assurance des moyens de paiement (Sécuriplus),
- l'accès à la banque en ligne : CYBERPLUS (ex Illiconet),
- une facilité de caisse de 190 € exonérée d'intérêts débiteurs et de commission de plus fort découvert,
- I Visa Classic (18 – 24 ans) **4,00€**
- I Visa Classic (25 – 28 ans) **8,00€**
- I Visa Premier **14,00€**

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque propose une offre groupée de service spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements : l'OCF

Les produits et services inclus

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron
 - Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
 - 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
 - Des paiements par prélèvements SEPA illimités
 - 2 chèques de banque par mois
 - Un abonnement à des services de banque à distance (internet) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Access).
 - 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (forfait alerte)
 - La fourniture de relevés d'identité bancaire
 - 1 changement d'adresse par an
- 3,00€/mois
soit 36,00€/an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Le plafonnement des frais liées aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽²⁾	16,50 € par mois
- commission d'intervention	par opération 4€ plafond mensuel 16,50 € ⁽³⁾
Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA :	
- si montant de l'opération inférieur à 10€	montant de l'opération plafonné à 6€
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 10€	6 € ⁽¹⁾ plafond mensuel 16,50 € ⁽³⁾
- commission de suivi	exonération

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

⁽²⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

⁽³⁾ Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

- par opération, avec un plafond de 80€ par mois **8,00€**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « COMMISSIONS INTERVENTION ».

Opérations particulières

- frais par saisie administrative à tiers détenteur :
10% du montant de la créance, plafond fixé à 100 €

- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : **13,90€**

Les incidents de paiement

Les incidents de paiement liés aux chèques

Attention à l'incidence de l'émission de chèques sans provision. Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques pour l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique sur une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment dès régularisation de la situation.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **13,90€**

Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans « le forfait de rejet de chèque ».

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- chèque inférieur ou égal à 50€ **22,00€⁽²⁾**
- chèque supérieur à 50€ **42,00€⁽²⁾**

Ce forfait comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est FORFAIT CHQ REJETÉ).

Chèque émis en période d'interdiction bancaire
(1^{ère} présentation) **31,00€**

⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA pour défaut de provision, frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision
- montant de l'opération inférieur à 20€ **montant de l'opération**
- supérieur ou égal à 20€ **12,00€⁽¹⁾**
Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FRAIS... IMPAYÉ »

Ce montant forfaitaire comprend notamment les frais de rejet et la lettre d'information.

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement TIPSEPA ou virement sans provision **12,00€**

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE⁽²⁾ **Gratuit**

Frais de capture de carte suite à une opposition pour usage abusif **25,00€**

Frais de déclaration à la Banque De France d'une décision de retrait de carte bancaire **20,00€**

Conseil : afin d'éviter ces frais, veillez à conserver votre compte en situation créditrice ou à l'intérieur de l'autorisation de découvert. A défaut, nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre conseiller.

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Plafonnements spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients détenteurs de OCF **Plafonnement de 16,50 €/mois**

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier. **Plafonnement de 25 €/mois**

⁽³⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

⁽⁴⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

(SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION
DE VOTRE DOSSIER PAR LA BANQUE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert **Gratuit**

Autorisation de découvert convenue et formalisée

- Intérêts débiteurs au taux de **TBB(2) + 7,50**

Découvert non autorisé

- Intérêts débiteurs au taux de **TBB(2) + 9,00**

Commission de plus fort découvert

0,1000%

Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre).

Information : le solde de votre compte reste, en principe, créditeur. Nous pouvons convenir ensemble d'une autorisation de découvert. Le coût total de l'utilisation de ce découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Crédits à la consommation⁽⁴⁾

Prêt personnel et prêt automobile

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté **1,00%**

avec un minimum de **60€** et un maximum de **200€**

- taux **nous consulter**

Crédit renouvelable attaché aux cartes Facelia

- frais de mise en place du crédit renouvelable **Gratuit**

- taux (hors assurance facultative) **taux révisable nous consulter**

Le crédit renouvelable Facelia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facelia

⁽¹⁾ Hors TAEG ⁽²⁾ selon l'article R314-9 du Code de la Consommation.

⁽²⁾ Taux de Base Banque : 8,10% en vigueur au 01/03/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

⁽³⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. Les intérêts débiteurs appliqués sont limités aux taux d'usure en vigueur à la date d'arrêt. Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Financer vos études et votre installation (jeunes, étudiants, apprentis, et/ou âgés de moins de 29 ans).

Prêt Etudiant

(Avec un maximum de 5 enveloppes de 7 000€/an)

- frais de dossier

- taux

**Gratuit
nous consulter**

Prêt Jeunes actifs (destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, entrant dans la vie active)

- frais de dossier

- taux

**Gratuit
nous consulter**

D'autres possibilités existent pour le financement du permis de conduire, d'un micro-ordinateur

Cautions Jeunes Locataires (jusqu'à 28 ans inclus)

- frais de dossier

- taux maximum

**30,00€
1% du montant
annuel garanti**

Crédits immobiliers

Prêt Epargne Logement

- frais de dossier

- taux

**Gratuit
nous consulter**

Eco Prêt à taux zéro

- frais de dossier

- taux

**Gratuit
0%**

Prêt à taux zéro

- frais de dossier

- taux

**Gratuit
0%**

Autres prêts immobiliers

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de **200,00€** et un maximum de **1 000€**

- taux

**1,00%
nous consulter**

Frais d'étude en cas de non conclusion du prêt

avec un maximum de **150,00 €**

**0,75% du capital
emprunté**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et du montant du crédit. [nous consulter](#)

L'assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances. Pour tout renseignement sur les conditions d'accessibilité aux garanties d'assurance-crédit, consultez votre conseiller.

Autres frais liés à la vie d'un prêt

Modifications apportées à un prêt immobilier

- modification de garantie (avec un minimum de 500,00 € et un maximum de 1 000 €)	1 % du capital restant dû
- modification de taux (avec un minimum de 550,00 € et un maximum de 2 500 €)	1,5% du capital restant dû
- modification de durée, d'emprunteur et autre modification	350,00€
- modification de périodicité, de date d'échéance	250,00€

Information annuelle des cautions

55,00€/caution
| 110,00€ max

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

Réédition d'un tableau d'amortissement d'un crédit immobilier

20,00€

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Dupuy, de Parseval.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible

Ces formules de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en vous assurant une souplesse totale. Les versements et retraits sont possibles à tout moment. Vos intérêts sont crédités annuellement.

Crescendo (abonnement annuel) 16,00€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

Livret A

Taux net d'impôt et réglementé

[nous consulter](#)

Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)

Taux net d'impôt et réglementé

[nous consulter](#)

Livret d'Épargne Populaire (LEP)

Taux net d'impôt et réglementé, avec garantie d'indexation sur l'évolution des prix constatée par l'indice INSEE

[nous consulter](#)

Compte sur livret

Taux brut et lié aux conditions du marché

[nous consulter](#)

Épargner en vue d'un projet immobilier

Compte Épargne Logement

Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

[nous consulter](#)

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier tout en gardant la disponibilité des fonds.

Plan Épargne Logement

Taux de rémunération fixés par les pouvoirs publics

[nous consulter](#)

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier à votre rythme, en toute sécurité. En cas de mise en place d'un prêt épargne logement, une prime d'état est versée majorant ainsi la rémunération effective de votre épargne.

Épargner pour vos enfants

L'épargne déposée sur ces livrets demeure totalement disponible.

Livret Jeune (12-25 ans)

Taux net d'impôt lié aux conditions du marché

[nous consulter](#)

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Frais de courtage bourse nous consulter

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales. (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

1- Transmis par téléphone au 04 11 99 10 99
(appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Ordres exécutés

- Opérations au comptant	1,44%
avec un minimum, par ordre	19,74€
- Supplément service à règlement différé (SRD)	0,60%
- Actions, certificats d'investissement, titres participatifs, bons de souscription	1,44%
avec un minimum	19,74€
ordres nominatifs (forfait en plus du tarif de base)	61,00€
- Opérations de report	0,36%
- Opérations sur obligations et Fonds d'Etat	
Tarif dégressif en fonction de l'échéance de l'obligation et du montant de la transaction	
A titre indicatif :	
... jusqu'à 100 000 € :	0,72%
... au-dessus de 100 000 € :	de 0,60% à 0,12%

Ordres non exécutés

- Forfait de 1,70 € par ordre, plus 0,40 € par jour de carnet	
options négociables	2,00%
avec un minimum	38,50€
2- Par Internet (contrat Line Bourse)	
de 1 à 1 500€	9,50€
de 1 501 à 10 000€	0,633%
de 10 001 à 40 000€	0,538%
au-delà de 40 000€	0,478%

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

(opérations réalisables par téléphone uniquement)

Forfait de 124,00 € quelles que soient la place et la nature des titres négociés. L'impôt de Bourse (0,30 %) n'est pas perçu mais des frais, variables selon la place concernée, sont appliqués (courtage du Brocker).

Commissions de Règlement Différé (CRD) : 0,598%/mois

Frais de prorogation : 0,36%

Alertes : Mise en surveillance et 0,72 % par alerte exécutée 0,36€/alerte

Souscription d'OPC* (hors droits d'entrée)

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- OPCVM / FIA Banque Populaire **Gratuit**
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire **10€**

* OPC = organisme de placement collectif (SICAV, FCP)

Droits de garde annuels

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

	Commission fixe par ligne		Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	
	en agence	par internet (contrat Line Bourse)	en agence	par internet (contrat Line Bourse)
Valeurs groupe Banque Populaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Valeurs hors groupe Banque Populaire	4,00€	2,00€	0,30%	0,20%

Minimum annuel 35,12€
Maximum annuel 400,00€

Commission PEA (hors droit de garde) 10,03€

Opérations sur titres

NATURE	ACHAT			VENTE	EXERCICE		
	Proportionnel	Minimum	Maximum		Frais banque	Minimum	Maximum
Droit d'attribution	1,44%	19,74€		gratuit	1,10€ (unitaire)	13,20€	36,00€
Droit et bon de souscription	1,44%	19,74€		gratuit	1,30% (proportionnel)	13,20€	36,00€
Echange de titres	0,60%	13,20€	36,00€				

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

(compte sans mouvement depuis plus de 5 ans) Application des droits de garde⁽¹⁾

Hisséo : épargne programmée **Gratuit**
(Comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie)

⁽¹⁾ Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Gestion sous mandat

Commissions de gestion annuelles sur encours (TTC)

- Profils Prudents	0,126%/semestre soit 0,252%/an
- Autres profils < à 150 000€	0,384%/semestre soit 0,768%/an
de 150 000€ à 400 000€	0,324%/semestre soit 0,648%/an
> à 400 000€	0,264%/semestre soit 0,528%/an

Les commissions sont calculées sur le base de l'encours du portefeuille du dernier jour du semestre précédent. Par exemple, pour un prélèvement en janvier de l'année N, l'encours servant au calcul des commissions est arrêté au 31/12 de l'année N-1.

Opérations de bourse

Ordres exécutés

- Opérations au comptant	1,04%
- Actions, certificats d'investissements, titres participatifs, bons de souscription, trackers avec un minimum par ordre ordres nominatifs (forfait en plus du tarif de base)	1,04% 19,74€ 61,00€
- Opérations sur obligations et fonds d'Etat	
Tarif dégressif en fonction de l'échéance de l'obligation et du montant de la transaction	
... jusqu'à 100 000€ (toutes maturités)	0,72%
de 100 000€ à 140 000€	
< 2 ans	0,36%
de 2 ans à 6 ans	0,48%
> 6 ans	0,60%
... plus de 140 000€	
< 2 ans	0,12%
de 2 ans à 6 ans	0,24%
> 6 ans	0,36%

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Forfait de **124,00€** quelles que soient la place et la nature des titres négociés. L'impôt de Bourse (**0,30%**) n'est pas perçu mais des frais, variables selon la place concernée, sont appliqués (courtage du Brocker)

Souscription d'OPC*

- Droits d'entrée	
monétaires	0%
obligataires	1%
actions et diversifiés	1%
- Droits de sortie dans la limite des conditions prévues par le prospectus ou la fiche produit OPC*	

* OPC = organisme de placement collectif (SICAV, FCP)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Droits de garde annuels

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)
Valeurs groupe Banque Populaire	gratuit	gratuit
Valeurs hors groupe Banque Populaire	4,00€	0,30%

Minimum annuel	35,12€
Maximum annuel	311,00€

Commission PEA

Forfait annuel (hors droit de garde)	10,03€
--------------------------------------	--------

Ouverture de portefeuille

gratuit

Transfert de portefeuille

- Vers une autre agence	gratuit
- Vers un autre établissement	
Par ligne	28,83€
Minimum de perception	105,00€

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurance perte ou vol des moyens de Paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Sécuriplus

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

- 1 adhérent **28,50€**
- 2 adhérents **42,75€**

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) [nous consulter](#)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Autonomis [nous consulter](#)
Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

Protection Juridique ⁽¹⁾ [nous consulter](#)

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000€ par litige en France.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur

Assurer l'avenir de vos proches

Assurance Famille [nous consulter](#)

Assurance Famille vous protège financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie ; en cas de maladie ou d'accident entraînant une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), maladie redoutée ⁽¹⁾ ou décès. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dans les limites de la législation en vigueur.

Fructi-Facilités **20,00€/an**
Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

Fructi-Budget
- rente de 1 500€ par mois/24 mois **53,00€/an**
- rente de 3 000€ par mois/24 mois **94,60€/an**

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée de 24 mois à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation. ⁽¹⁾

Protéger vos biens

Assurance Auto et Habitation [nous consulter](#)

Nous vous proposons avec Assur-BP Habitat et Assur-BP Auto, des contrats d'assurance modulables, aux nombreuses garanties, avec le meilleur rapport qualité/prix.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur

OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL

€ PAR OPERATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change

Achat et vente de billets de banque étrangers

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.
Ce cours est affiché dans les agences pratiquant ces opérations.

Vos opérations par carte bancaire

Paiement par carte bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
- hors EEE⁽¹⁾, en pourcentage de la transaction **de 1,30%**
et selon la zone géographique, plus cours de change **à 2,50%**

Retrait d'espèces à un distributeur

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **3,00€**
Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau
Banque Populaire (page 9) **+ de 1,30% à 2,50%**
- hors EEE⁽¹⁾

Retrait d'espèces à un guichet bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
- hors l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
+ de 1,30% à 2,50%

Les services liés à la carte bancaire

Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger **Gratuit**
(hors zone EEE⁽¹⁾)

Refabrication de la carte suite à perte ou vol à l'étranger **12,00€**
(hors zone EEE⁽¹⁾)

Vos virements vers l'étranger

Emission d'un virement SEPA

- virements frais partagés émis en euros vers
un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾
et comportant les coordonnées correctes du
bénéficiaire (BIC-IBAN) **4,00€**

Emission d'un virement non SEPA

- virements émis en euros vers un pays
hors Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises
- en euros **21,00€**
- en devises **21,00€**
+ commission de change

Vos virements en provenance de l'étranger

- virements en euros en provenance de l'Espace Unique
de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les
coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **Gratuit**
- virements en euros en provenance d'un pays hors de
l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises **21,00€**
+ commission de change

Change

Commission de change **21,00€**
Commission appliquée à toutes opérations en devises (chèques, virements...).

⁽¹⁾Voir détail zone EEE et zone SEPA p.26

RÉSOLURE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Banque DUPUY, DE PARSEVAL : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vos conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.

- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Consommateurs de votre Banque

Par internet : www.bdp.banquepopulaire.fr rubrique « numéros utiles ».

Par mail : consommateursbpps@sud.banquepopulaire.fr

Par courrier : **Sud Services Consommateurs** - 265 avenue des Etats
du Languedoc - 34 000 MONTPELLIER

Par téléphone : **04 68 084 800** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Consommateurs, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les litiges sur les services ou produits bancaires :

le médiateur* de la consommation :

Par internet :

<https://www.mediateur-fnbp.fr/>

ou sur le site de la médiation de la consommation :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Par courrier : **Monsieur Le Médiateur de la consommation
auprès de la FNB** (Fédération Nationale des Banques Populaires)
76/78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13

- Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres :

le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

Par internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : **Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers**
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

RÉSOLVRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION (SUITE)

Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation : le médiateur de l'assurance.

Le médiateur de l'assurance :

Par internet : <https://www.mediation-assurance.org>

Par courrier : **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110 75441 Paris Cedex 09.

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

^(*) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le relevé annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Zone EEE :

Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA :

Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO :

Composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

au capital de 73 801 950 €

Siège social :

50, avenue Pierre Mendès France

75201 Paris Cedex 13

439 869 587 RCS PARIS

Adresse : Panhard et Levassor,

75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance Société anonyme

au capital social de 13 042 257,50 €

Siège social :

30, avenue Pierre-Mendès-France,

75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des

assurances.

Fructi-Facilités, est un produit de :

BPCE Vie Société anonyme au capital
social de 161 469 776,00 €

Siège social :

30, avenue Pierre-Mendès-France,

75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des

assurances.

Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat sont des produits de :

BPCE IARD Société anonyme

à Directoire et Conseil de

Surveillance au capital de

50 000 000 € entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social :

Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024

NIORT Cedex 09

Entreprise régie par le Code des

Assurances.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

CapitoleFinance-Tofinso,

intermédiaire de crédit du bailleur

BPCE Lease : BPCE LEASE société

anonyme au capital de

354 096 074 euros

Siège social : 50, avenue Pierre

Mendes France - 75201 Paris Cedex 13

379 155 369 RCS de Paris

Fructi-Famille est un produit de :

BPCE Vie Société anonyme au capital
social de 161 469 776 €

Siège social : 30, avenue Pierre-

Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS. Entreprise

régie par le Code des assurances et

BPCE Prévoyance SA au capital social

de 13 042 257,50 €

Siège social : 30, avenue Pierre-

Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des

assurances.

L'assurance emprunteur

est un produit de :

BPCE Vie Société anonyme au capital

social de 161 469 776,00 €

Siège social : 30, avenue Pierre-

Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des

assurances. CNP ASSURANCES,

SA avec conseil d'administration,

au capital social de 686 618 477 €

entièrement libéré.

Siège social :

4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du

Commerce et des Sociétés de

Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des

assurances.

Protection Juridique

est un contrat de :

ASSISTANCE PROTECTION

JURIDIQUE Société anonyme au

capital social de 7 017 808,00 euros

entièrement versé.

Siège social :

« le Neptune » - 1, rue Gallée

93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 960 RCS BOBIGNY

Entreprise régie par le Code des

Assurances

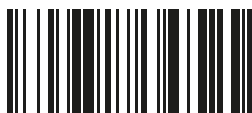
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

**Un accès direct à votre compte
où que vous soyez ET 24h/24...**

...Par Internet, avec Cyberplus
www.bdp.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques **BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE** et **CREDIT MARITIME** - 38 bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 Fax : 04 68 38 48 03 - www.bdp.banquepopulaire.fr consommateursbps@sud.banquepopulaire.fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits.

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros. RCS Paris n° 493 455 042. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.



E066592



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

